



**DELIBERATION**  
**COMITE SYNDICAL**  
**Syndicat Mixte du Pays de Chaumont**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 19 décembre 2023**

<b>Nombre de Membres</b>		
Membres en exercice	Présents	Votants
<b>33</b>	<b>17</b>	<b>20</b>

<b>Date de convocation</b> 11 décembre 2023
--

L'an 2023 et le 19 décembre 2023, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Olivier BILLIARD, Didier COGNON, Claude COSSON, Lise COURTOIS, Josette DEMANGEOT, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Audrey DUHOUX, Stephan EMERAUX, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAU, Bernard LUISIN, Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Roland THERY, Patrick VIARD, Jean-Marie WATREMETZ.

Absents : Patrice CLOSS, Jean-Guillaume DECORSE, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, François GUYOT, Jonathan HASELVANDER, Martine HENRISSAT, Nicolas LACROIX, Arnaud LAMOTTE, Etienne MARASI, Michel MENET, Françoise MONGIN, Véronique NICKELS, Nicole PENSEE, Bernard VIALLETEL, Patrice VOIRIN.

Représentés :  
Christine GUILLEMY par Stéphane MARTINELLI  
Martine HENRISSAT par Marie Claude LAVOCAT  
Bernard VIALLETEL par Stephan Emeraux

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Validation du plan de financement ingénierie 2024 pour programmation 2023-2027**  
**N° de délibération : 2023-31**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	20	17	0	00	

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

**Vu** les statuts dudit Syndicat,

**Considérant** l'enveloppe 1 084 599 € allouée au GAL du Pays de Chaumont, dont 25% sont consacrés à l'animation et au fonctionnement du GAL jusqu'en 2027,

**Considérant** les dépenses éligibles dans le cadre du Programme LEADER 2023-2027 du Pays de Chaumont,

**Considérant** que la mise en œuvre du programme LEADER nécessite une ingénierie spécifique

**SUR PROPOSITION** du Président, de solliciter la subvention européenne conformément au plan de financement ci-dessous :

POSTE DE DEPENSES	Montant en € HT
Ingénierie (1,5 ETP)	74 478.22€
Frais de déplacement 1,5 ETP)	3000.00 €
Communication et matériel	7 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>84 478.22€</b>

FINANCEURS	Montant (€)	%
LEADER	67 582.57 €	80 %
SMPC	16 895.64 €	20 %
	<b>84 478.22 €</b>	<b>100 %</b>

**ET APRES** en avoir délibéré, il est décidé ;

- 1° D'approuver le projet faisant l'objet de la demande de subvention FEADER,
- 2° D'approuver le plan de financement du projet,
- 3° D'autoriser le président ou représentant légal à faire le nécessaire pour solliciter des subventions et à signer tous documents afférents,
- 4° De s'engager à prendre sur fonds propres la différence résultant de l'attribution de subvention pour un montant moindre que celui figurant dans la délibération.

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le président,

Stéphane MARTINELLI  
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de la présente délibération.*



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI  
2023.12.20 19:43:16 +0100  
Ref:20231220\_100601\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président